



Bruxelles, 20 Novembre 2012

M. l'Eurodéputé,

Je vous écris au nom de l'Association des Régions Européennes des Produits d'Origine (AREPO), qui, comme vous le savez certainement, représente près de 30 régions qui ont une forte tradition agro-alimentaire de qualité et qui regroupe plus de 40% des indications géographiques à niveau européen.

En cette période de négociations techniques et politiques délicates au sein de la Commission pour l'Agriculture (ComAgri) concernant la définition d'amendements de compromis aux propositions législatives de la Commission Européenne sur la PAC, je vous contacte afin de souligner l'importance des produits de qualité pour nos territoires. Il est donc essentiel pour nous que ces productions obtiennent la reconnaissance qu'elles méritent dans la nouvelle PAC.

A cette fin, j'ai le plaisir de vous transmettre en pièce jointe un document qui compare les amendements proposés par notre Association afin d'assurer que la qualité trouve sa juste place au sein de la PAC et ceux présentés par les députés de la ComAgri. Le document met en exergue les amendements qui ont été présentés tels que proposés et ceux qui sont similaires. En particulier, j'aimerais mettre l'accent sur trois amendements clés :

- Inclusion des systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires dans le soutien couplé facultatif ;
- admissibilité des coûts de certification des nouveaux groupements de producteurs dès la période de protection transitoire;
- Inclusion d'une aide aux activités d'information et de promotion des systèmes de qualité alimentaire et agricole pour les organisations de producteurs ou représentants les producteurs

L'AREPO souhaite que ces amendements soient défendus et maintenus par la ComAgri, de façon à ce que les productions de qualité, qui apportent une richesse économique, sociale, culturelle et environnementale, soient maintenus sur nos territoires.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,

Laurent Gomez
Secrétaire général de l'AREPO

www.arepoquality.eu

Segretario Generale: arepo@aquitaine.fr; Tel: + 33 6 10 13 11 89

Ufficio di rappresentanza a Bruxelles: policyofficer@arepoquality.eu; Tel: +32 (0)2 743 30 09